



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Mars 2026

L'an deux mille vingt six, le quatre du mois de mars, à 20h30,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Patrick ROYER, Maire.

Date de la convocation : le 19 février 2026

Présents : Patrick ROYER, Sophie CAILBAULT, Stéphane CATELLA, Sandie CHARBONNEAU, Philippe RAMAIOLI, Dominique SIROT, Philippe COUTRET, Emilie DOYEN, Louise SIROT, Nelly VERGNAUD Chrystel BARET, et Jeanne MULTEAU

Absents et excusés : Antonio ROMANO COELHO, Fabrice IMBERT et Fabien PATRIER,

Procurations : 1

Fabien PATRIER a donné pouvoir à Sophie CAILBAULT

Madame Louise SIROT est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Finances :
 - Vote de la reprise anticipée des résultats 2025 du budget général
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote des subventions
 - Vote du budget général 2026
 - Fongibilité des crédits
2. Mise à disposition du local de l'ancienne poste
3. Questions diverses
Tour de table

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28 janvier 2026

1. Délibération N° 2026-05 : Reprise anticipée des résultats 2025 du budget général

Vu l'article R1612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le vote du budget peut être voté avant l'adoption du Compte Financier Unique avec reprise anticipée des résultats,

Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels 2025 visé par le comptable public,

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget 2026 avec une reprise anticipée des résultats et voter le Compte Financier Unique et affecter les résultats lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Si le Compte Financier Unique fait apparaître une différence par rapport la reprise des résultats anticipés au budget 2026, le Conseil Municipal devra régulariser les résultats par décision modificative.

Résultats 2025

Fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2025	68 938.14
Excédent reporté	555 436.89
Excédent de fonctionnement cumulé	624 375.03

Investissement

Déficit d'investissement 2025	303 953.31
Déficit des restes à réaliser	1 162.24
Besoin de financement	305 115.55

Affectation des résultats anticipés

001 - Déficit d'investissement reporté au budget 2026	303 953.31
1068 – Affectation complémentaire en réserve	305 115.55
002 – Résultat de fonctionnement reporté au budget 2026 (Excédent de fonctionnement cumulé – Affectation complémentaire en réserve = 624 375.03 – 305 115.55)	319 259.48

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTÉ la reprise anticipée des résultats tels que précités.**

2. Délibération N° 2026-06 : Taux d'imposition 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTE les taux d'imposition suivants pour 2026**

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés	11.57%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	25.95%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	28.09%

3. Délibération N° 2026-07 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des subventions aux associations pour l'année 2026.

Il donne lecture des différentes demandes de subventions.

M. Fabien PATRIER, étant membre référant de l'association La Forge d'Adrien et Président du Comité des Fêtes de Sillars, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Associations communales	
ACCA	400.00
APE	1 600.00
Comité des fêtes de Sillars	1 200.00
Comité des fêtes de Villeneuve	600.00
Club Arc-en-Ciel	500.00
Coopérative scolaire Abeille	3 000.00
Société Sportive de Sillars	1 700.00
SSS – 90 ans de l'association	3 000.00
Maison pour Tous	500.00
Les P'tites Têtes de Litotes	500.00
La Forge d'Adrien	2 500.00
Total	15 500.00

Associations hors commune	
ADMR	1 500.00
Aide alimentaire CCAS Lussac	584.00
Jujitsu LUSSAC LES CHATEAUX	400.00
Secours catholique	100.00
APE Collège Louise Michel	250.00
Les Passeurs de Mémoire Lussac	100.00
Total	2 934.00

4. Délibération N° 2026-08 : Vote du budget général 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2026 du budget général avec reprise anticipée des résultats 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses	493 856.37
----------	------------

Recettes	493 856.37
----------	------------

Fonctionnement

Dépenses	950 271.48
Recettes	950 271.48

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget 2026 du budget général tel que présenté.

5. Délibération N° 2026-09 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

La fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Les dépenses de personnel entrent dans le calcul des 7.5%, mais les crédits affectés aux dépenses de personnel ne sont pas fongibles.

La fongibilité des crédits permet de disposer de plus de souplesse budgétaire sans avoir recours aux décisions modificatives budgétaire.
Le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour les budgets Mairie, lotissement Les Jonquilles et lotissement Espace de La Prairie pour l'exercice 2026.

6. Délibération N° 2026-10 : Mise à disposition du local de l'ancienne poste

Le Maire propose de mettre à disposition le local de l'ancienne poste à Madame TRICHET Melody, à compter du 15 mars 2026, pour une durée de six ans.

Il est proposé un loyer de 150 € toutes charges comprises.
Une révision des charges aura lieu annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition du local de l'ancienne poste à Madame TRICHET Melody, à compter du 15 mars 2026, pour une durée de six ans.
- **VALIDE** le loyer à 150 € toutes charges comprises.
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer la convention de mise à disposition.

7. Informations – Questions diverses

Monsieur le Maire présente :

- Un projet agri-photovoltaïque, situé avant le lieu-dit « La fond menard », sur la droite avant la chaise. La Préfecture a sollicité l'avis du Maire.

Il rappelle qu'une règle minimale impose le respect d'une distance de 100 mètres entre les installations et les habitations.

La note agricole présentée dans le dossier a été rejetée par les services compétents au motif qu'elle était incomplète.

Plusieurs interrogations demeurent sans réponse à ce stade, notamment :

- ✓ qui pose les panneaux photovoltaïques ;
- ✓ les modalités de financement de l'installation ;
- ✓ pas de sommes indiquées et de garanties financières prévues pour le démantèlement.
- ✓ la hiérarchisation des projets de Mr Delaveau (2 projets sur la commune + 1 hors commune)

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.
Le conseil municipal, à la majorité, émet un avis défavorable.

- Un rendez-vous téléphonique a eu lieu concernant le projet d'implantation d'un poste source par RTE sur la commune de Sillars. Cet équipement pourrait être implanté sur le territoire communal, en direction du secteur de la Porcelaine. Le choix définitif de RTE se situe sur trois communes Persac, Lussac les châteaux et Sillars.
Il a également été précisé qu'il serait difficile de s'opposer à ce type d'infrastructure, un poste source étant considéré comme un équipement d'utilité publique.
Le raccordement interviendrait depuis la commune d'Adriers en direction de Montmorillon.
La réalisation de ce projet est envisagée à l'horizon 2031-2032.
- Les portes ouvertes de l'école de Sillars auront lieu le jeudi 21 Mai à 18h00.

8. Tour de table

- Stéphane CATELLA adresse ses remerciements à l'ensemble du conseil municipal pour les deux mandats passés et souhaite une bonne continuation aux futurs élus.
- Philippe COUTRET informe avoir été heureux d'avoir travaillé pour la commune. Il souhaite une bonne continuation au prochain conseil municipal et lui adresse un conseil : veillez à rester unis tout au long du mandat. Il précise également rester disponible si besoin.
- Sophie CAILBAULT adresse ses remerciements à Monsieur Le Maire pour les six années écoulées et pour la confiance qui lui a été accordée. Elle souligne avoir vécu une belle aventure au cours de laquelle de nombreux projets sont nés et ont été menés à bien. Elle informe que l'aventure continue.
- Jeanne MULTEAU indique qu'elle se retire après un mandat. Elle dit être heureuse d'avoir pu, durant cette période, rencontrer de nombreuses personnes et participer à la vie communale.
- Nelly VERGNAUD remercie Monsieur Le Maire d'être venu la solliciter pour intégrer le conseil municipal, alors qu'elle ne connaissait pas le fonctionnement. Elle indique avoir passé six années très enrichissantes, au cours desquelles elle a beaucoup appris. Appréciant son engagement au sein de la commune, elle souhaite poursuivre son investissement et renouvelle ses remerciements à Patrick ROYER.
- Philippe RAMAIOLI, remercie le conseil municipal pour les six années passées.
- Patrick ROYER remercie l'ensemble des élus pour leur engagement. Il rappelle que de nombreux projets ont été menés sans recourir à l'emprunt, un choix réfléchi, même s'il peut être contesté. Il souligne que le Conseil a travaillé avec courage et dans une ambiance conviviale.

Séance levée à 22h30

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
Le vendredi 20 mars 2026 à 19h00**

Le Maire,
Patrick ROYER

La Secrétaire de séance,
Louise SIROT